

Le litige qui oppose l’équipementier français à la fédération camerounaise de football continue de nourrir toutes les passions.

Moussa Njoya commente le verdict du tribunal de Paris qui donne victorieux l’équipementier Le Coq Sportif sur le litige qui l'oppose à la Fédération camerounaise de football.

> « *En gros le tribunal de Nanterre dit que le contrat LCS/Fecafoot reste pleinement valable jusqu’au 31 décembre 2023 ! Maintenant, Dadis Camara est libre de persister dans son « One All Fey ». Mais ça sera à ses risques et périls, en termes de milliards de dommages et intérêts ! Mais, le plus grave sera l’image du Cameroun dans le monde des équipementiers sérieux, car qui voudra encore traiter avec une Nation pareille où les contrats et les décisions de justice n’ont aucune valeur ? Ce qui est un énorme gâchis après les lettres de noblesse qu’avait conquis le président Iya Mohamed de haute lutte, faisant du Cameroun une référence dans le monde du football ! Dommage que là encore, c’est le moindre mal que Idi-Amin Mobutu va faire au football camerounais, qu’il empoisonne depuis près de deux décennies ! ça s’appelle en droit des affaires la clause résolutoire et attributive dans laquelle les parties choisissent le tribunal compétent en matière de litige. Et je vais te dire que dans 98% des contrats internationaux en vigueur au Cameroun, ce sont les tribunaux français, américains ou anglais qui sont compétents. La raison étant simple : votre justice n’est pas libre*

comme on l’a encore vu avec le cas de Parfait Nicolas Siki Awono. Mieux encore : on vous a dit que quel tribunal est compétent dans le contrat de One All Fey (une multinationale sans nationalité)? »